

vinciales et municipales. On ne pourrait trouver aucune raison permettant d'appuyer une décision immédiate sur l'engagement de telles dépenses alors qu'on ne perd guère à attendre de s'assurer une base plus solide.

Cela étant dit, toutefois, je devrais signaler que même à cette étape transitoire, monsieur l'Orateur, il y a certains programmes à l'égard desquels les trois niveaux de gouvernement se sont engagés et qui, à notre avis, s'insèrent dans le cadre des préoccupations générales dont j'ai parlé. En plus des six projets à l'égard desquels on a entamé des négociations en août, il y a 12 projets de ce genre répartis entre huit provinces: Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

Sans dépasser une somme précise dans chaque cas, j'offre aux ministres provinciaux responsables et aux autorités de la Société centrale d'hypothèques et de logement de poursuivre les négociations en vue de mettre en œuvre au moins une partie des 12 projets supplémentaires. Pour consolider les fonds représentant la quote-part du gouvernement fédéral et les autres subventions approuvées jusqu'à et y compris cette année, les dépenses du gouvernement fédéral imputées à ce programme seront maintenues à environ 25 millions de dollars annuellement pour la période de cinq ans de 1970 à 1974.

L'hon. M. Stanfield: C'est tout une affaire.

L'hon. M. Andras: Ces chiffres se comparent aux dépenses suivantes: 7.5 millions en 1967, 12.5 millions en 1968 et 23 millions en 1969. Il est fort peu probable que d'autres fonds soient investis dans des projets de rénovation urbaine, du moins pas avant l'an prochain, lorsque l'étude sur la politique urbaine sera terminée, et il est bien possible qu'il faille alors établir de nouvelles directives et de nouveaux programmes d'assistance urbaine.

Pour ce qui est des collectivités dont les projets sont en voie d'élaboration, mais qui ne sont pas prêts ou qui ne sont pas approuvés, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner chacun de ceux-ci afin de voir si l'on ne pourrait pas exécuter une partie des travaux envisagés sous l'égide d'autres programmes établis en vertu de la loi nationale sur l'habitation: remembrement foncier, prêts prévus par les articles 16 ou 40, logements publics, prêts pour le traitement des eaux d'égout ou prévus sous le régime d'autres programmes des ministères fédéraux. Certaines municipalités sont déjà en pourparlers avec des sources privées pour des projets de réaménagement—je crois comprendre qu'elles ont certaines raisons de se montrer optimistes—tandis que d'autres voudraient faire de même en s'inspirant des plans préparés. Si les collectivités voulaient supprimer la désignation des

[L'hon. M. Andras.]

régions quant à la rénovation urbaine, nous essaierions certainement de faire honneur à notre engagement et nous assumerions une partie des dépenses faites jusqu'ici pour la préparation du projet.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que de la politique que j'ai définie se dégage un principe auquel je souscris, savoir la nécessité d'une constante évaluation des programmes. Même un plan conçu avec les meilleures intentions peut révéler des faiblesses imprévisibles et se heurter à un changement des priorités et des conditions lorsqu'il est mis à exécution. Si l'on ne fait pas d'évaluation critique, condition nécessaire pour permettre d'identifier ces faiblesses, ou si l'on ne s'adapte pas aux nécessités de changement, même si c'est difficile et parfois même pénible, on se livre à un gaspillage irréfléchi de ressources rares.

M. Baldwin: Il n'y a pas beaucoup d'enthousiasme dans cette déclaration.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, enfin le ministre d'État chargé de l'habitation a fait une déclaration sur le réaménagement urbain. Mais elle ne dit rien du tout.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Ce n'est rien qu'une gifle aux villes.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Si l'on en juge par cette déclaration, il est clair que le gouvernement n'ouvre pas la voie en ce domaine. Il devrait nous fournir une orientation et s'assurer que les trois paliers de gouvernement se consultent pour résoudre les problèmes qui assiègent nos centres urbains. Ce qui me préoccupe le plus c'est que les villes ont du mal à se faire entendre du gouvernement. J'espère que le ministre appuiera ouvertement la proposition formulée récemment par notre parti, savoir que le comité parlementaire de la constitution soit structuré de façon que nous puissions obtenir des villes des échanges, des consultations et des directives. Peut-être aurons-nous ainsi des réponses.

La rénovation urbaine est quelque chose de réel. Je suis étonné que le ministre n'ait pas dit que les villes n'étaient pas responsables du gâchis où elles se trouvent, mais que c'est plutôt la faute du gouvernement actuel et de sa bureaucratie, parce qu'ils se sont lancés dans des programmes sans aucune étude préalable.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: L'ancien ministre chargé de l'habitation a déclaré, en se rendant soudaine-